

stop

aux

**pollutions
sournoises**

**RESPECTONS
L'ENVIRONNEMENT !**



BIEN VIVRE ENSEMBLE À



*Saint-Arnoult
en Yvelines*

L'environnement, c'est l'air que nous respirons, la chaussée et les parcs que nous foulons, mais ce sont également les cours d'eau, qui tôt ou tard alimentent notre robinet. Il est donc essentiel de les respecter. Pour cela, l'article L.1331-10 du code de la santé publique interdit le lavage à domicile des voitures. Selon la loi, les eaux utilisées pour le lavage des véhicules doivent passer par un bac de décantation, puis être traitées dans un séparateur à hydrocarbures avant rejet dans le réseau des eaux usées. Sans ces étapes, mélangés aux eaux pluviales, les huiles, hydrocarbures, métaux lourds, résidus de pneus et de plaquettes de freins pénètrent dans le sol et polluent les eaux souterraines. Le seul moyen de maîtriser ce déferlement nuisible : laver sa voiture dans un centre de lavage !



Le saviez-vous ?

- Le "Tout à l'Égout" ne signifie pas que "Tout peut terminer à l'Égout". Ainsi, les fonds de pot de peinture, mais aussi les pots de peinture vides, doivent être déposés en déchèterie.
- De même, les médicaments périmés ne doivent pas finir dans la poubelle ou dans les toilettes. Ils doivent être ramenés en pharmacie. En 2015, plus de 12 000 tonnes de médicaments ont ainsi été prises en charge par Cyclamed, l'organisme en charge de la collecte